

Le B2i, qu'est-ce que c'est ?

Ce n'est pas un diplôme mais une **attestation de compétences**. Tout élève doit les acquérir à la fin d'un cycle scolaire. Les différents niveaux du B2i correspondent aux différents cycles : école, collège, lycée. Sans oublier le C2i niveaux 1 et 2 dans le supérieur.

Les compétences du B2i concernent toutes les disciplines. Le B2i collège est intégré au DNB depuis 2008 et le B2i lycée sera intégré au Baccalauréat à l'horizon 2010.

Le Suivi : Il est réalisé soit par

- Un livret papier [téléchargeable](#).
- L'intermédiaire de la plate-forme académique GiBii, (**G**estion **I**nformatisée du **B**revet **I**nformatique et **I**nternet).

Cette plate-forme est accessible par l'élève ou par l'enseignant depuis un poste connecté à l'Internet dans l'établissement ou depuis leur domicile

<http://gibii.ac-montpellier.fr/>

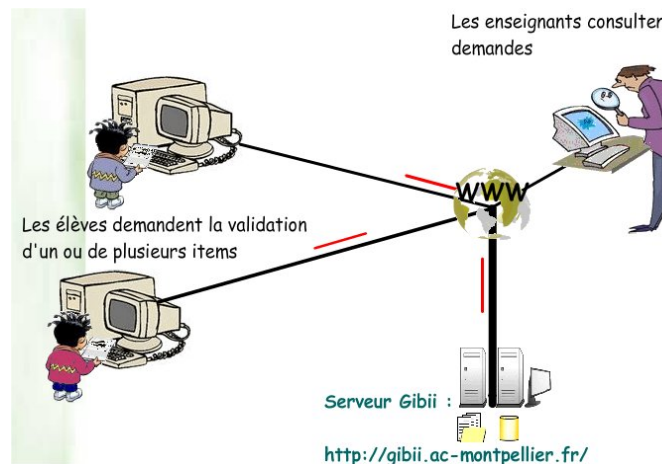


La Validation :

Ce sont les membres de l'équipe pédagogique d'une classe qui valident les compétences acquises par les élèves.

Compétences à valider :

- C1-** Maîtriser les premières bases de la technologie informatique (6 items).
- C2-** Adopter une attitude citoyenne face aux informations véhiculées par les outils informatiques (7 items).
- C3-** Produire, créer, modifier et exploiter un document à l'aide d'un logiciel de traitement de texte (7 items).
- C4-** Chercher, se documenter au moyen d'un produit multimédia (Cd-rom, DVD, site internet, base de données de la BCD ou du CDI) (4 items).
- C5-** Communiquer au moyen d'une messagerie électronique (4 items).



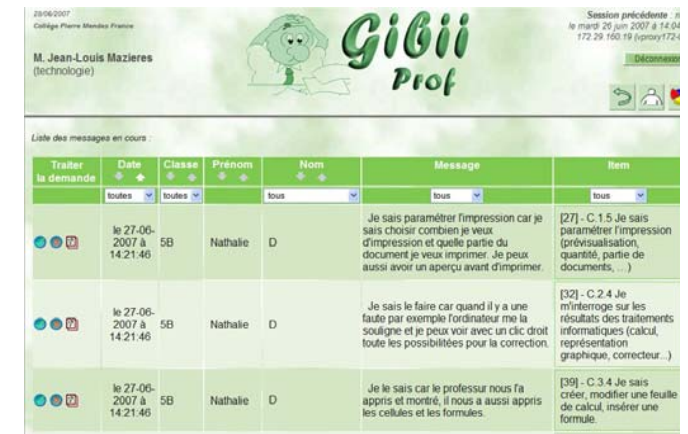
Etape 1 : Demande de validation par l'élève

Exemple d'une session élève :



Etape 2 : Validation par l'enseignant

Exemple d'une session enseignant



Le B2i est délivré lorsque 80% des items sont validés, à condition qu'ils soient répartis dans chacun des 5 domaines de compétences et dans au moins 2 disciplines.

Un accompagnement :

o La Mission Académique TICE

Son rôle est d'appuyer le développement et l'intégration des technologies d'Information et de Communication dans les établissements du second degré et les écoles. Elle accompagne en particulier la mise en œuvre du B2i et du C2i.

Toutes les informations relatives au B2i sont disponibles sur le site de la MATICE

<http://pedagogie.ac-montpellier.fr/tice/b2i.htm>

• Un module d'autoformation

Il est à votre disposition via le site ci-dessus, rubrique : GIBII/ Documents GIBII/ Autoformation

• Des stages individuels et d'établissement via la DAFPEN. Consulter le Plan Académique de Formation.

Un soutien de proximité : Le maillage

Sont à votre disposition

• Le Coordinateur TICE :

Il est le correspondant en établissement de la MATICE. C'est la personne ressource TICE dans votre établissement, qui se positionne comme personne relais entre les enseignants et la MATICE.

Le Coordinateur TICE est votre premier point de contact pour l'élaboration et l'intégration des TICE dans vos pratiques pédagogiques.

• LE IATICE :

C'est l'Interlocuteur Académique aux Technologies de l'Information et de Communication pour l'Enseignement de votre discipline. Il est nommé par l'IPR et il est le correspondant disciplinaire de la MATICE. Vous pouvez le contacter pour vous diriger vers les ressources permettant de valider les compétences du B2i dans votre discipline.

• L'Assistance Téléphonique : 0801 207 256

• Les points Medi@tice et Correspondants Départementaux:

Des correspondants départementaux sont en charge de points ressources TICE. Ils peuvent vous conseiller et vous assister.

LOZERE
Point Medi@tice 30, Nîmes
Lycée Dhuoda, (tél: 04.66.04.85.85)

P. Ignaczak

GARD
Point Medi@tice 48, Mende
CDDP (tél: 04.66. 40.10.32)
Point Medi@tice 34, Montpellier
LA MATICE (tél: 04.67.91.46.98)

J-L. Mazières

ERAULT

F. Vedel

AUDE
Point Medi@tice 11, Carcassonne
LEP Charles Cros (tél: 04.68.25.63.63)

A. Fabre

P.O.

T. Diulus

Point Medi@tice 66, Perpignan
Lycée J. Lurçat (tél: 04.68.50.28.91)

J-C. Cau

Y. Baptiste

Pour connaître les coordonnées de votre Coordinateur TICE, IATice, ou point Medi@tice, consulter le site de la MATICE :

<http://pedagogie.ac-montpellier.fr/tice/>

Le B2i

Brevet Informatique et Internet

LE B2i EST OBLIGATOIRE POUR AVOIR LE BREVET DES COLLEGES.

L'arrêté rendant obligatoires le B2i [...] pour avoir le brevet des collèges est paru au JO du 16 mai. Cet arrêté définit les modalités du brevet pour l'ensemble des épreuves.

Arrêté du 15 mai 2007 modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.

J.O n° 113 du 16 mai 2007 page 9227

Mission Académique TICE

ACADEMIE DE MONTPELLIER

533, avenue l'Abbé Paul Parguel
34090 Montpellier

Téléphone : 04 67 91 50 21
Télécopie : 04 67 91 50 49

Messagerie: ce.recmatice@ac-montpellier.fr
URL: <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/tice/>